

SEANCES DU JEUDI 14 OCTOBRE 1993 VERGADERINGEN VAN DONDERDAG 14 OKTOBER 1993

MATIN

SOMMAIRE:

CONGES:

Page 19.

COMMUNICATION:

Page 19.

Chambre des représentants.

PROJET DE LOI (Discussion):

Projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires.

Discussion générale. — *Orateur*: M. Seeuws, rapporteur, p. 19.

Discussion et vote des articles, p. 20.

INTERPELLATION (Discussion):

Interpellation de M. de Donnée au Premier ministre sur « le caractère partisan, trompeur et dispendieux de la campagne d'information du Gouvernement sur la réforme de l'Etat ».

Orateurs: M. de Donnée, M. Dehaene, Premier ministre, p. 20.

ORDRE DES TRAVAUX:

Page 23.

APRES-MIDI

SOMMAIRE:

CONGES:

Page 25.

MESSAGES:

Page 25.

Chambre des représentants.

Ann. parl. Sénat de Belgique - Session ordinaire 1993-1994
 Parlem. Hand. Belgische Senaat - Gewone zitting 1993-1994

OCHTEND

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 19.

MEDEDELING:

Bladzijde 19.

Kamer van volksvertegenwoordigers.

ONTWERP VAN WET (Beraadslaging):

Ontwerp van wet tot wijziging van artikel 3 van de wet van 31 mei 1961 betreffende het gebruik der talen in wetgevingszaken, het opmaken, bekendmaken en inwerking-treden van wetten en verordeningen.

Algemene beraadslaging. — *Spreker*: de heer Seeuws, rapporteur, blz. 19.

Beraadslaging en stemming over de artikelen, blz. 20.

INTERPELLATIE (Bespreking):

Interpellatie van de heer de Donnée tot de Eerste minister over « de partijdige, bedrieglijke en dure informatiecampaagne van de Regering over de Staatshervorming ».

Sprekers: de heer de Donnée, de heer Dehaene, Eerste minister, blz. 20.

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:

Bladzijde 23.

NAMIDDAG

INHOUDSOPGAVE:

VERLOF:

Bladzijde 25.

BOODSCHAPPEN:

Bladzijde 25.

Kamer van volksvertegenwoordigers.

COMMUNICATIONS:

Page 25.

1. Cour des comptes.
2. Office national du Ducreire.
3. Banque-carrefour de la sécurité sociale.
4. Unité Drogues Europol.

PETITIONS:

Page 26.

PROPOSITIONS (Prise en considération):

Pages 26 et 55.

M. Cuyvers et consorts. — Proposition de loi relative aux poursuites contre les personnes morales.

MM. Diegenant et Cardoen. — Proposition de loi portant création de l'arrondissement judiciaire de Hal-Vilvorde.

M. Evrard et consorts. — Proposition de loi relative à l'ouverture, à la transmission et à la fusion des officines pharmaceutiques.

M. Lenfant. — Proposition de loi tendant à rectifier l'arrêté royal du 29 décembre 1972 déterminant l'orthographe du nom des communes du royaume et classant celles-ci en fonction du nombre d'échevins et de conseillers communaux auquel elles ont droit, ainsi que l'arrêté royal du 17 septembre 1975 portant fusion de communes et modification de leurs limites, ratifié par la loi du 30 décembre 1975.

M. Lallemand et consorts. — Proposition de loi sur la consultation populaire des habitants des communes.

M. Erdman. — Proposition de loi modifiant les articles 748 et 750 du Code judiciaire.

M. Vandenhaute. — Proposition de loi sanctionnant les compagnies d'aviation et les pilotes d'avion ne respectant pas les règles de procédures de la navigation aérienne.

MM. Cuyvers et Benker:

- a) Proposition de loi fixant les conditions d'aménagement des zones dans lesquelles la vitesse est limitée à 30 km à l'heure;
- b) Proposition de loi complétant l'article 6 de la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux, en vue d'assurer une meilleure protection des animaux servant au divertissement des humains.

M. Cuyvers et consorts. — Proposition de résolution concernant les droits territoriaux des Indiens shoshones de l'Ouest dans le Nevada.

QUESTIONS ORALES:

Question orale de M. de Donnée au Vice-Premier ministre et ministre des Communications et des Entreprises publiques sur « les mesures d'économie à la Sabena, particulièrement en ce qui concerne les traitements des pilotes ».

Question orale de M. Didden au Vice-Premier ministre et ministre des Communications et des Entreprises publiques sur « les mesures d'économie à la Sabena, particulièrement en ce qui concerne les traitements des pilotes ».

Orateurs: MM. de Donnée, Didden, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 26.

MEDEDELINGEN:

Bladzijde 25.

1. Rekenhof.
2. Nationale Delcrederedienst.
3. Kruispuntbank van de sociale zekerheid.
4. Eenheid Drugs Europol.

VERZOEKSCHRIFTEN:

Bladzijde 26.

VOORSTELLEN (Inoverwegingneming):

Bladzijden 26 en 55.

De heer Cuyvers c.s. — Voorstel van wet inzake de vervolging van rechtspersonen.

De heren Diegenant en Cardoen. — Voorstel van wet houdende oprichting van het gerechtelijk arrondissement Halle-Vilvoorde.

De heer Evrard c.s. — Voorstel van wet betreffende de opening, de overdrachten en de fusie van apotheken.

De heer Lenfant. — Voorstel van wet tot verbetering van het koninklijk besluit van 29 december 1972 tot vaststelling van de schrijfwijze van de namen der gemeenten van het rijk en tot rangschikking van die gemeenten volgens het aantal schepenen en gemeenteraadsleden waarop zij recht hebben, evenals het koninklijk besluit van 17 september 1975 houdende samenvoeging van gemeenten en wijziging van hun grenzen, bekrachtigd bij de wet van 30 december 1975.

De heer Lallemand c.s. — Voorstel van wet betreffende de raadpleging van de gemeentebevolking.

De heer Erdman. — Voorstel van wet tot wijziging van de artikelen 748 en 750 van het Gerechtelijk Wetboek.

De heer Vandenhaute. — Voorstel van wet tot invoering van strafbepalingen voor luchtvaartmaatschappijen en vliegtuigpiloten die de vluchtreglementering en -procedures niet in acht nemen.

De heren Cuyvers en Benker:

- a) Voorstel van wet tot bepaling van de vereisten voor het inrichten van de zones met een snelheidsbeperking van 30 km per uur;
- b) Voorstel van wet tot aanvulling van artikel 6 van de wet van 14 augustus 1986 betreffende de bescherming en het welzijn der dieren, teneinde een betere bescherming van de dieren die gebruikt worden voor de ontspanning van de mens, te verzekeren.

De heer Cuyvers c.s. — Voorstel van resolutie betreffende de landrechten van de Western Shoshone Indianen in Nevada.

MONDELINGE VRAGEN:

Mondelinge vraag van de heer de Donnée aan de Vice-Eerste minister en minister van Verkeerswezen en Overheidsbedrijven over « de bezuinigingsmaatregelen bij Sabena, vooral met betrekking tot het salaris van de piloten ».

Mondelinge vraag van de heer Didden aan de Vice-Eerste minister en minister van Verkeerswezen en Overheidsbedrijven over « de bezuinigingsmaatregelen bij Sabena, vooral met betrekking tot het salaris van de piloten ».

Spreekers: de heren de Donnée, Didden, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 26.

Question orale de Mme Herzet au ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement sur « l'encouragement de l'allaitement maternel ».

Orateurs : Mme Herzet, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 27.

Question orale de Mme Dardenne au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques sur « le choix des sites pour le dépôt définitif en surface des déchets radioactifs de faible activité ».

Orateurs : Mme Dardenne, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 28.

Question orale de M. Van Hooland au Vice-Premier ministre et ministre des Communications et des Entreprises publiques sur « la sécurité routière et les contrôles de vitesse ».

Orateurs : M. Van Hooland, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 29.

Question orale de M. L. Martens au ministre des Finances sur « la fermeture prévue du poste de douane de Rekkem ».

Orateurs : M. L. Martens, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 30.

Question orale de M. De Croo au Vice-Premier ministre et ministre des Communications et des Entreprises publiques sur « le confort d'écoute de la radio et la possibilité d'entrer en contact avec les utilisateurs d'un mobilophone dans les tunnels routiers ».

Orateurs : M. De Croo, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 31.

Question orale de M. Pataer au ministre de l'Emploi et du Travail sur « une proposition de directive européenne autorisant le travail des enfants à partir de 13 ans ».

Orateurs : M. Pataer, Mme Smet, ministre de l'Emploi et du Travail, p. 31.

Question orale de M. M. Maertens au ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Agriculture sur « la nécessité de prendre des arrêtés d'exécution de la loi sur l'établissement d'élevages industriels à la suite du plan d'action relatif à l'épandage du lisier ».

Orateurs : M. Maertens, Mme Smet, ministre de l'Emploi et du Travail, p. 32.

Question orale de M. Raes au ministre de la Politique scientifique sur « la désignation d'une personne de nationalité française comme gestionnaire financier du Théâtre de la Monnaie ».

Orateurs : M. Raes, M. Dehousse, ministre de la Politique scientifique, p. 43.

ORDRE DES TRAVAUX:

Page 33.

PRESENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS A UNE PLACE DE JUGE A LA COUR D'ARBITRAGE:

Page 33.

Résultat du scrutin, p. 36.

Mondelinge vraag van mevrouw Herzet aan de minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu over « het bevorderen van borstvoeding ».

Sprekers : mevrouw Herzet, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 27.

Mondelinge vraag van mevrouw Dardenne aan de Vice-Eerste minister en minister van Justitie en Economische Zaken over « de keuze van plaatsen voor de definitieve bovengrondse berging van laagactief afval ».

Sprekers : mevrouw Dardenne, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 28.

Mondelinge vraag van de heer Van Hooland aan de Vice-Eerste minister en minister van Verkeerswezen en Overheidsbedrijven over « de verkeersveiligheid en de snelheidscontroles ».

Sprekers : de heer Van Hooland, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 29.

Mondelinge vraag van de heer L. Martens aan de minister van Financiën over « de geplande sluiting van de douanepost te Rekkem ».

Sprekers : de heer L. Martens, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 30.

Mondelinge vraag van de heer De Croo aan de Vice-Eerste minister en minister van Verkeerswezen en Overheidsbedrijven over « het luistercomfort voor radio en de bereikbaarheid inzake mobilofonie in de wegtunnels ».

Sprekers : de heer De Croo, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 31.

Mondelinge vraag van de heer Pataer aan de minister van Tewerkstelling en Arbeid over « een voorstel van Europese richtlijn dat kinderarbeid vanaf 13 jaar zou toestaan ».

Sprekers : de heer Pataer, mevrouw Smet, minister van Tewerkstelling en Arbeid, blz. 31.

Mondelinge vraag van de heer M. Maertens aan de minister van de Kleine en Middelgrote Ondernemingen en Landbouw over « de noodzaak van uitvoeringsbesluiten van de wet op de vestiging van industriële veeteeltbedrijven als gevolg van het mestactieplan ».

Sprekers : de heer M. Maertens, mevrouw Smet, minister van Tewerkstelling en Arbeid, blz. 32.

Mondelinge vraag van de heer Raes aan de minister van Wetenschapsbeleid over « de aanstelling van een persoon van Franse nationaliteit als financieel beheerder van de Muntschouwburg ».

Sprekers : de heer Raes, de heer Dehousse, minister van Wetenschapsbeleid, blz. 43.

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN:

Bladzijde 33.

VOORDRACHT VAN EEN DUBBELTAL VAN KANDIDATEN VOOR EEN AMBT VAN RECHTER IN HET ARBITRAGEHOF:

Bladzijde 33.

Uitslag van de geheime stemming, blz. 36.

PROJET DE LOI (Vote):

Projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires, p. 33.

MOTION (Vote):

Motion pure et simple déposée en conclusion du débat du 23 septembre 1993 sur la déclaration du Gouvernement sur sa politique générale, p. 34.

Explications de votes: *Orateurs*: M. De Croo, Mme Nélis, M. de Donnée, Mme Maes, M. Verreycken, p. 35.

INTERPELLATIONS (Discussion):

Interpellation de M. Monfils au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques sur «l'application de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et sur l'information et la protection du consommateur, à propos de contrats passés entre une firme privée et des particuliers, relatifs à la collecte des immondices».

Orateurs: M. Monfils, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale de la Santé publique et de l'Environnement, p. 36.

Interpellation de M. Dierickx au ministre des Finances sur «la politique monétaire européenne, la question du *non devaluation* *ecu* et le siège de la Banque centrale européenne».

Orateurs: M. Dierickx, M. Maystadt, ministre des Finances, p. 38.

Interpellation de M. Cuyvers au ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement sur «la possibilité de réduire fortement le nombre d'animaux d'expérience en admettant leur remplacement légal par des expériences *in vitro*».

Orateurs: M. Cuyvers, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 40.

Interpellation de M. Matthijs au ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement sur «la lutte contre l'emploi illégal d'hormones dans l'engraissement des animaux».

Orateurs: MM. Mathijs, Lozie, Capoen, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 44.

Interpellation de M. Cuyvers au ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement sur «le plan de réduction du CO₂».

Orateurs: M. Cuyvers, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 48.

Interpellation de M. Liesenborghs au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques sur «les mesures pénales envisagées par la Conférence interministérielle à la politique des immigrés pour lutter contre l'absentéisme scolaire à Bruxelles».

Orateurs: M. Liesenborghs, Mme De Galan, ministre de l'Intégration sociale, de la Santé publique et de l'Environnement, p. 51.

ONTWERP VAN WET (Stemming):

Ontwerp van wet tot wijziging van artikel 3 van de wet van 31 mei 1961 betreffende het gebruik der talen in wetgevingszaken, het opmaken, bekendmaken en inwerking-treden van wetten en verordeningen, blz. 33.

MOTIE (Stemming):

Eenvoudige motie ingediend tot besluit van het op 23 september 1993 gehouden debat over de verklaring van de Regering over haar algemeen beleid, blz. 34.

Stemverklaringen: *Sprekers*: de heer De Croo, mevrouw Nélis, de heer de Donnée, mevrouw Maes, de heer Verreycken, blz. 35.

INTERPELLATIES (Bespreking):

Interpellatie van de heer Monfils tot de Vice-Eerste minister en minister van Justitie en Economische Zaken over «de toepassing van de wet van 14 juli 1991 betreffende de handelspraktijken en de voorlichting en de bescherming van de consument, in verband met contracten over de ophaling van huisvuil die zijn gesloten tussen een privé-firma en particulieren».

Sprekers: de heer Monfils, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 36.

Interpellatie van de heer Dierickx tot de minister van Financiën over «de Europese monetaire politiek, de kwestie van de *non devaluation* *ecu* en de vestigingsplaats van de Europese centrale bank».

Sprekers: de heer Dierickx, de heer Maystadt, minister van Financiën, blz. 38.

Interpellatie van de heer Cuyvers tot de minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu over «de mogelijkheid van een grote reductie van het aantal proefdieren door *in-vitro* testen te aanvaarden als wettelijk alternatief».

Sprekers: de heer Cuyvers, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 40.

Interpellatie van de heer Matthijs tot de minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu over «de strijd tegen het illegaal gebruik van hormonen in de vestmesting van dieren».

Sprekers: de heer Matthijs, Lozie, Capoen, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 44.

Interpellatie van de heer Cuyvers tot de minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu over «het plan voor de reductie van CO₂».

Sprekers: de heer Cuyvers, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 48.

Interpellatie van de heer Liesenborghs tot de Vice-Eerste minister en minister van Justitie en Economische Zaken over «de strafmaatregelen die de Interministeriële Ministerconferentie voor het migrantenbeleid overweegt om het absentisme in de Brusselse scholen tegen te gaan».

Sprekers: de heer Liesenborghs, mevrouw De Galan, minister van Maatschappelijke Integratie, Volksgezondheid en Leefmilieu, blz. 51.

PROPOSITIONS (Dépôt):

Page 55.

M. Pataer:

- a) Proposition de loi concernant le nom de famille de l'enfant;
- b) Proposition de loi modifiant l'article 488*bis*, c), du Code civil, en ce qui concerne la protection des biens des personnes totalement ou partiellement incapables d'en assumer la gestion en raison de leur état physique ou mental.

MM. Pataer et Verschueren. — Proposition de résolution relative à l'exécution de la deuxième phase du programme du Fonds belge de survie.

VOORSTELLEN (Indiening):

Bladzijde 55.

De heer Pataer:

- a) Voorstel van wet betreffende familienaam van het kind;
- b) Voorstel van wet tot wijziging van artikel 488*bis*, c), van het Burgerlijk Wetboek, inzake de bescherming van de goederen van personen die wegens hun lichaams- of geestestoestand onbekwaam zijn die te beheren.

De heren Pataer en Verschueren. — Voorstel van resolutie ingediend betreffende de uitvoering van de tweede fase van het programma van het Belgisch Overlevingsfonds.

SEANCE DU MATIN — OCHTENDVERGADERING

PRESIDENCE DE M. MOUTON, PREMIER VICE-PRESIDENT

VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER MOUTON, EERSTE ONDERVOORZITTER

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.
De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 10 h 10 m.
De vergadering wordt geopend om 10 h 10 m.

CONGES — VERLOF

MM. Cerexhe, pour deuil familial; Schiltz, à l'étranger; Wintgens et les membres de son groupe, Foret, Boël, Van Belle, Verberckmoes, Houssa, pour d'autres devoirs; Deprez et Lenssens, pour devoirs professionnels, demandent d'excuser leur absence à la réunion de ce jour.

Afwezig met bericht van verhindering: de heren Cerexhe, wegens familierouw; Schiltz, in het buitenland; Wintgens en de leden van zijn fractie, Foret, Boël, Van Belle, Verberckmoes, Houssa, wegens andere plichten; Deprez en Lenssens, wegens ambtsplichten.

— Pris pour notification.

Voor kennisgeving aangenomen.

COMMUNICATION

Chambre des représentants

MEDEDELING

Kamer van volksvertegenwoordigers

M. le Président. — Par message du 12 octobre 1993, la Chambre des représentants fait connaître au Sénat qu'elle s'est constituée en sa séance de ce jour.

Bij boodschap van 12 oktober 1993 laat de Kamer van volksvertegenwoordigers aan de Senaat weten dat zij ter vergadering van die dag voor wettig en voltallig verklaard is.

— Pris pour notification.

Voor kennisgeving aangenomen.

ONTWERP VAN WET TOT WIJZIGING VAN ARTIKEL 3 VAN DE WET VAN 31 MEI 1961 BETREFFENDE HET GEBRUIK DER TALEN IN WETGEVINGSZAKEN, HET OPMAKEN, BEKENDMAKEN EN INWERKINGTREDEN VAN WETTEN EN VERORDENINGEN

Algemene beraadslaging en stemming over de artikelen

PROJET DE LOI MODIFIANT L'ARTICLE 3 DE LA LOI DU 31 MAI 1961 RELATIVE A L'EMPLOI DES LANGUES EN MATIERE LEGISLATIVE, A LA PRESENTATION, A LA PUBLICATION ET A L'ENTREE EN VIGUEUR DES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Discussion générale et vote des articles

De Voorzitter. — Wij vatten de bespreking aan van het ontwerp van wet tot wijziging van artikel 3 van de wet van 31 mei 1961 betreffende het gebruik der talen in wetgevingszaken, het opmaken, bekendmaken en inwerkingtreden van wetten en verordeningen.

Nous abordons l'examen du projet de loi modifiant l'article 3 de la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires.

De algemene beraadslaging is geopend.

La discussion générale est ouverte.

Het woord is aan de rapporteur voor een mondeling verslag.

De heer Seeuws (SP), rapporteur. — Mijnheer de Voorzitter, de commissie voor de Justitie heeft het ontwerp van wet betreffende het gebruik der talen in wetgevingszaken en meer bepaald betreffende de bekrachtiging en afkondiging van wetten, zoals het door de Kamer van volksvertegenwoordigers werd overgezonden, unaniem goedgekeurd. De commissie stelt voor dat de Senaat dit eveneens met bekwame spoed doet.

De Voorzitter. — Daar niemand meer het woord vraagt in de algemene beraadslaging, verklaar ik ze voor gesloten en bespreken wij de artikelen van het ontwerp van wet.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close, et nous passons à l'examen des articles du projet de loi.

Artikel één luidt:

Artikel 1. Artikel 3 van de wet van 31 mei 1961 betreffende het gebruik der talen in wetgevingszaken, het opmaken, bekendmaken en inwerkingtreden van wetten en verordeningen, wordt vervangen door de volgende bepaling:

« Art. 3. De bekrachtiging en de afkondiging van de wetten geschieden op volgende wijze:

Albert II, Koning der Belgen,

Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen,

Onze groet.

De Kamers hebben aangenomen en Wij bekrachtigen hetgeen volgt:

(Wet)

Kondigen deze wet af, bevelen dat zij met 's Lands zegel zal worden bekleed en door het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Albert II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir,

Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit:

(Loi)

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Article 1^{er}. L'article 3 de la loi du 31 mai 1961 relative à l'emploi des langues en matière législative, à la présentation, à la publication et à l'entrée en vigueur des textes légaux et réglementaires, est remplacé par la disposition suivante:

« Art. 3. La sanction et la promulgation des lois se feront de la manière suivante:

Albert II, Roi des Belges,

A tous, présents et à venir,

Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit:

(Loi)

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur belge*.

Albert II, Koning der Belgen,

Aan allen die nu zijn en hierna wezen zullen,

Onze groet.

De Kamers hebben aangenomen en Wij bekrachtigen hetgeen volgt:

(Wet)

Kondigen deze wet af, bevelen dat zij met 's Lands zegel zal worden bekleed en door het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

— Aangenomen.

Adopté.

Art. 2. Deze wet treedt in werking de dag waarop zij in het *Belgisch Staatsblad* wordt bekendgemaakt.

Art. 2. La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*.

— Aangenomen.

Adopté.

De Voorzitter. — We stemmen later over het ontwerp van wet in zijn geheel.

Il sera procédé ultérieurement au vote sur l'ensemble du projet de loi.

INTERPELLATION DE M. DE DONNEA AU PREMIER MINISTRE SUR « LE CARACTERE PARTISAN, TROMPEUR ET DISPENDIEUX DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION DU GOUVERNEMENT SUR LA REFORME DE L'ETAT »

INTERPELLATIE VAN DE HEER DE DONNEA TOT DE EERSTE MINISTER OVER « DE PARTIJDIGE, BEDRIEGLIJKE EN DURE INFORMATIECAMPAGNE VAN DE REGERING OVER DE STAATSHERVORMING »

M. le Président. — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. de Donnée au Premier ministre sur « le caractère partisan, trompeur et dispendieux de la campagne d'information du Gouvernement sur la réforme de l'Etat ».

La parole est à l'interpellateur.

M. de Donnée (PRL). — Monsieur le Président, sans doute fallait-il informer les citoyens sur la nouvelle structure de l'Etat résultant de la dernière révision de la Constitution. Encore convenait-il d'accomplir cette tâche de façon complète et objective sans tomber dans le travers d'une campagne de propagande et d'un plaidoyer *pro domo* du Gouvernement.

Telle n'est pas l'impression laissée par le dépliant et la brochure intitulés *La réforme de l'Etat* distribués notamment dans les bureaux de poste, les écoles et les bibliothèques.

Cette campagne d'information est partisane et relève de la propagande parce que — j'en ferai la démonstration dans quelques instants, monsieur le Premier ministre — tant la brochure que le document plus complet que l'on peut obtenir en renvoyant un coupon-réponse à INBEL foisonnent de jugements de valeur.

Cette campagne est également trompeuse. En effet, trois personnalités du monde de la science, du sport et des arts apparaissent en photo sur la couverture du dépliant, donnant l'impression aux lecteurs qu'elles approuvent la totalité du contenu de la réforme. En réalité, elles disent tout simplement: « Faites comme nous, lisez le dépliant. » Cela donne aux lecteurs peu attentifs une fausse impression quant à l'aval que ces éminentes personnalités apportent à la réforme de l'Etat.

Cette campagne est, en outre, manifestement erronée: elle fourmille d'erreurs et d'omissions. La version française abonde, par ailleurs, en erreurs linguistiques. Je crois que si un texte néerlandais avait été à ce point bâclé, les associations culturelles flamandes telles le Davidsfonds et le Willemsfonds n'auraient pas manqué d'exprimer leur mécontentement.

Enfin, cette campagne est onéreuse. Il m'est revenu — et je vous demanderai de me préciser le chiffre — qu'elle a coûté 40 millions. Elle est d'autant plus dispendieuse qu'en Communauté française, elle fait double emploi avec une brochure sur le même sujet éditée par l'Institut Emile Vandervelde avec les subsides de la Communauté française, des Régions wallonne et bruxelloise et de la COCOP.

Je développerai successivement ces différents thèmes.

D'abord, ces deux documents fourmillent de jugements de valeur. Je voudrais en citer quelques-uns au hasard.

On peut lire, à la dernière page du dépliant, que le but de la réforme de l'Etat est de rapprocher les autorités du citoyen. Avouez que tel n'est pas nécessairement le sentiment de tous et qu'au Parlement, en tout cas, les avis étaient partagés à cet égard.

Sur la dernière page de la brochure, il est indiqué que la réforme est un modèle d'équilibre et d'harmonie, lieu de dialogue où tous les Belges peuvent se parler et développer des coopérations. Reconnaissez que les avis étaient également très divers sur ce plan, non seulement au Parlement, mais également dans la société civile.

En première page, les auteurs soulignent que la réforme consacre le souci d'élaborer, pour la Belgique fédérale, une structure adaptée aux réalités du temps et aux attentes de la population. Je vous rappelle, monsieur le Premier ministre, que 160 000 personnes ont signé une pétition demandant une consultation populaire à ce sujet. Or, vous n'avez pas osé accéder à cette requête tellement

vous étiez convaincu qu'une telle consultation pouvait conduire, en tout cas dans certaines parties du pays, à un rejet de la réforme. Admettez donc qu'il s'agit de propagande.

Je lis aussi que 1988 restera dans l'histoire comme l'année du renforcement des moyens budgétaires des entités fédérées. Or, il est apparu qu'il fallait déjà corriger en 1993 les lois de 1988 et 1989 car elles n'avaient en rien augmenté les possibilités financières de certaines entités fédérées, bien au contraire...

On peut aussi lire, à la page 2, que la dernière réforme est celle de l'achèvement de la structure fédérale, dont on améliore la cohérence et l'efficacité, et qu'il s'agit d'une mise au point de la machine après ses premières années de fonctionnement. Il est exact que certains aspects de la réforme contribuent sans doute à une plus grande efficacité de l'Etat mais d'autres, telle la régionalisation du commerce extérieur et de la politique scientifique, sont loin d'avoir le même effet.

Je ne vais pas poursuivre ce relevé des jugements de valeur contenus dans le dépliant car ils abondent. Il s'agit donc, je le répète, de propagande et non d'une information objective.

Le texte fourmille également de fautes de français. Il est rédigé dans une langue que ne renierait sans doute pas M. Beulemans mais qui constitue une véritable insulte aux francophones de ce pays. S'il était encore de ce monde, Coluche se serait délecté à la lecture de ce dépliant!

En effet, le commun des mortels ne peut comprendre la signification des phrases suivantes: «les compétences des Communautés sont culturelles et liées aux personnes» et «les compétences des Régions sont liées au territoire». A la question «quelles sont dorénavant les compétences de l'autorité fédérale?», les auteurs répondent que «ces compétences ne sont pas des moindres»... Cette phrase est incorrecte et aurait éventuellement pu être remplacée par «ces compétences ne sont pas négligeables».

On peut aussi lire que «les deux Chambres restent de manière égale compétentes dans un grand nombre de domaines». Ce n'est pas du français, monsieur le Premier ministre! Les exemples de cet acabit abondent dans le texte. Ce dernier contient aussi des locutions tout à fait cocasses comme «les Communautés ont à voir avec la langue». Il s'agit de toute évidence d'une mauvaise traduction de l'expression néerlandaise «*hebben te maken met*».

Comble de l'ironie, les auteurs croient devoir préciser que la langue est liée à la personne... J'espère en effet que tel est le cas! Il m'empêche que cette phrase traduit tout à fait incorrectement le message politique et institutionnel que vous vouliez diffuser.

Je ne relèverai pas toutes les fautes de français que contient cette brochure sauf, peut-être, le passage traitant d'un «hémicycle renové». J'ai siégé de nombreuses heures au sein de la commission de Réforme des Institutions du Sénat; j'y ai entendu parler de nombreux aspects de cette réforme mais, jamais, je n'ai entendu dire qu'elle impliquait la rénovation, d'ailleurs totalement superflue, des hémicycles. Je présume que l'on voulait parler des assemblées! Il est honteux de commettre, à deux reprises, une erreur aussi grossière dans un texte publié par une administration publique qui a la prétention d'être sérieuse.

Je lis, à la page 5, que «cette redistribution a suivi deux grandes lignes: la première, souhaitée, par les Flamands, concerne le linguistique et, plus largement, tout ce qui a trait au culturel». Il faut vraiment être un initié et avoir passé, comme moi, de nombreuses heures au sein des commissions de Réforme des Institutions pour comprendre le sens de cette phrase. Des non-spécialistes en la matière vous diront que c'est du charabia.

Ce texte, rédigé dans une espèce de patagon à la Beulemans, est indigne d'une communication gouvernementale.

Le dépliant recèle également de nombreuses erreurs et omissions sur le fond. Par exemple, dans la rubrique intitulée «Bruxelles», je lis que la Communauté française est compétente pour les institutions établies à Bruxelles, ce qui n'est plus tout à fait vrai puisque la Communauté française a transféré un grand nombre de ses compétences à la COCOF.

Ann. parl. Sénat de Belgique - Session ordinaire 1993-1994
Parlem. Hand. Belgische Senaat - Gewone zitting 1993-1994

En outre, il n'est fait mention à aucun moment de la COCOM qui exerce pourtant la tutelle sur les CPAS. On peut y lire également que l'énergie a été complètement régionalisée, ce qui est évidemment faux. Le dépliant ne précise pas que les relations internationales et la coopération au développement demeurent des matières fédérales. Par ailleurs il y est stipulé que le principe du double mandat appartient définitivement au passé. Or, vous savez, monsieur le Premier ministre, que le double mandat subsistera pour vingt et un sénateurs qui seront en même temps conseillers.

J'ai relevé au moins une douzaine d'erreurs ou d'omissions dans le dépliant, même si certaines ont été corrigées dans la brochure.

Ma dernière critique concerne le caractère dispendieux de ces publications. Il est regrettable d'avoir dépensé des dizaines de millions — on parle de 40 millions — pour réaliser un travail aussi bâclé, d'autant plus, monsieur le Premier ministre, qu'au même moment, l'Institut Emile Vandervelde sortait, dans une forme bien meilleure, une plaquette intitulée: *La Belgique fédérale*. J'espère que vous-même et les dirigeants d'INBEL avez lu cette plaquette, qui est l'exemple de ce que vous auriez dû faire.

J'ai également quelques critiques à formuler à l'égard de la publication de l'Institut Emile Vandervelde. En effet, il faut regretter que des institutions publiques aient financé le centre d'études d'un seul parti politique sans contrepartie pour les autres. Par ailleurs, il n'est pas normal que l'argent des contribuables francophones et bruxellois serve à financer des documents où est mentionné le nom de MM. Coëme, Busquin, Di Rupo, Spitaels, Picqué, Moureaux et de Mme Onkelinx qui, de ce fait, bénéficient d'une publicité réalisée aux frais des contribuables.

En effet, si elle ne viole pas la lettre de la loi sur le financement des partis, cette publicité en viole certainement l'esprit.

M. Dehaene, Premier ministre. — Me reprochez-vous cette loi?

M. de Donnée (PRL). — La loi sur le financement des partis reste une matière fédérale et je ne vous reproche donc rien. Cependant, même si je reconnais que la plaquette publiée par le Centre Emile Vandervelde est mieux «ficelée» que la propagande INBEL, il faut bien constater que l'argent du contribuable est ainsi canalisé vers une institution liée à un parti politique et qui fait la propagande de certains hommes politiques dont le nom figure dans la brochure.

Cette façon d'agir viole non pas la lettre de la loi sur le financement des partis, je vous le concède, mais bien son esprit. C'est pourquoi j'insiste, monsieur le Premier ministre, sur l'urgence de corriger cette loi pour rendre impossible des déviations de ce genre. Il s'agit bien là d'une matière de type fédéral.

Je voudrais maintenant résumer mes différentes questions. Quel sera le coût exact de la campagne de propagande en question et celui de chacun des supports médiatiques utilisés? Trouvez-vous raisonnable d'effectuer une telle dépense pour une communication aussi mauvaise, compte tenu des difficultés dans lesquelles vous vous débâtez pour conclure un Pacte social qui devrait permettre de rétablir l'équilibre de la sécurité sociale et du budget? Comment INBEL peut-il permettre la publication de textes français comportant autant d'erreurs linguistiques? Un rhétoricien qui rédigerait une composition française dans une langue pareille serait «busé».

M. De Croo (VLD). — Je me demande si INBEL compte de nombreux rhétoriciens!

M. de Donnée (PRL). — Sans doute n'ont-ils pas dépassé le niveau des moyennes inférieures, ce serait une explication!

Monsieur le Premier ministre, ne faudrait-il pas s'abstenir de diffuser dans les bibliothèques publiques et dans les écoles des textes qui contiennent non seulement de la propagande politique, ce qui est inadmissible en soi, mais qui, de plus, comptent autant d'erreurs estropiant la langue française?

En outre, est-il logique que deux campagnes d'information coexistent, celle du Gouvernement, d'une part, et celle pilotée par le Centre Emile Vandervelde, d'autre part? Je rappelle que cette dernière est subsidiée par la Région wallonne, le Conseil de la Communauté française, la COCOF, et le Conseil de la Région bruxelloise, et qu'elle porte sur le même objet en ayant le mérite d'être mieux réalisée, même si on peut lui reprocher son caractère de propagande politique.

Je voudrais savoir si d'autres centres d'études préparent actuellement des publications analogues. Je me demande, par exemple, si un pendant flamand de la publication du Centre Vandervelde est prévu.

Trouvez-vous normal, monsieur le Premier ministre, que les contribuables wallons et bruxellois, donc également les Bruxellois flamands, financent l'opération du Centre Vandervelde? Il y a là quelque chose d'incorrect, à moins que ce centre ne prépare une publication analogue en néerlandais, de manière à garder l'église au milieu du village.

Ne croyez-vous pas, vu la propagande du Centre Emile Vandervelde, qu'il est urgent de revoir la loi sur le financement des partis?

Je m'interroge aussi sur l'objet exact du contrat passé entre INBEL et les trois personnalités dont la photo figure sur le dépliant et à qui on fait assumer la réforme de l'Etat alors qu'en réalité elles se bornent à recommander la lecture de la brochure. Quels sont les engagements précis de part et d'autre?

Enfin, des sanctions ont-elles été prises à l'égard des fonctionnaires responsables d'INBEL et un texte expurgé quant aux erreurs linguistiques et de fond sera-t-il bientôt disponible? Ce devrait être le cas non seulement pour les francophones mais aussi pour les néerlandophones car j'imagine que, dans la version néerlandophone, même si la langue utilisée est meilleure, le fond doit être aussi pitoyable. (*Applaudissements.*)

M. le Président. — La parole est à M. Dehaene, Premier ministre.

M. Dehaene, Premier ministre. — Monsieur le Président, j'étais certain d'être interpellé au sujet de la campagne d'information qui vient de débiter, car c'est le cas chaque fois qu'une campagne est organisée, quel qu'en soit l'objet. Mon pronostic s'est donc révélé tout à fait exact.

Il semble que M. de Donnée lise toutes les brochures qui paraissent, parce qu'il m'interpelle aujourd'hui à propos de matières dont il conviendrait de débattre au sein d'une autre assemblée.

M. de Donnée (PRL). — Je vous ai reproché la loi sur le financement des partis, qui est une matière nationale, monsieur le Premier ministre.

M. Dehaene, Premier ministre. — La loi à laquelle vous faites allusion a été élaborée sur la base d'une proposition émanant de différents partis et il vous est loisible de vous adresser à la commission parlementaire chargée de son examen.

Cela dit, j'espère que les initiatives prises par les Régions et Communautés en matière d'information sur la réforme de l'Etat se multiplieront à l'avenir.

J'en viens aux questions relatives à la brochure de l'Institut Emile Vandervelde. Je me réjouis de l'initiative prise par cet institut et j'espère que l'Institut Paul Hymans agira de même. Je chercherai également à connaître les intentions du CEPESS. Je vous invite d'ailleurs, monsieur de Donnée, à vérifier si votre institut a l'intention d'organiser une telle campagne.

Si l'Institut Vandervelde a été subsidié, c'est parce qu'il a bien travaillé et je ne vois pas pour quelle raison l'Institut Paul Hymans ne pourrait pas également obtenir des subsides, voire du sponsoring, moyen qui est plus accessible à votre parti qu'à d'autres.

M. de Donnée (PRL). — Ce n'est pas vrai!

M. le Président. — Je vous rappelle, monsieur de Donnée, que vous disposez d'un droit de réplique de cinq minutes à l'issue de l'intervention du Premier ministre.

Je vous invite à poursuivre, monsieur le Premier ministre.

M. Dehaene, Premier ministre. — Merci, monsieur le Président.

Le budget de 39 millions se décompose de la manière suivante: 10 millions pour les publications dans les quotidiens, 10 millions pour les spots à la radio et à la télévision, 9 millions pour les publications dans les hebdomadaires, 2 millions pour l'impression des brochures et 7 millions pour le matériel éducatif mis à la disposition des écoles.

Quant aux critiques de M. de Donnée au sujet de la collaboration de MM. Saive, Frimout et Thielemans, on peut bien entendu faire flèche de tout bois!

INBEL a demandé à un bureau spécialisé dans l'information et la publicité d'élaborer un projet et, s'il n'avait pas agi ainsi, j'aurais dû lui taper sur les doigts. Ce bureau a utilisé les techniques habituelles en vue d'attirer l'attention du public sur une campagne.

Le texte ne comporte à mes yeux aucune ambiguïté puisque, dans les spots, il est simplement conseillé de lire le dépliant.

Les trois personnalités que j'ai mentionnées ont participé bénévolement à cette campagne. L'accord conclu consiste à attirer l'attention sur la campagne et à inviter à lire l'information. Les personnalités n'approuvent en aucun cas la réforme de l'Etat. C'est seulement en faisant preuve de mauvaise volonté que l'on peut déceler une prise de position quelconque de leur part.

Une autre critique de M. de Donnée porte sur le contenu du dépliant. Ce dernier informe de manière assez succincte; c'est la raison pour laquelle une brochure informe de façon plus large. La concision du dépliant peut donner l'impression d'un manque d'information à ceux qui ont participé à la réforme de l'Etat et en connaissent les moindres détails. Notre but n'était cependant pas d'expliquer en profondeur cette réforme, mais d'en donner les lignes essentielles et une vue d'ensemble.

Tel quel, le texte peut difficilement être qualifié de propagande. Un certain nombre de justifications proviennent en fait de l'exposé des motifs de la loi, émanant de ceux qui se sont prononcés en faveur de cette dernière. Les opposants à la réforme n'approuvent pas cet exposé et cela me semble normal.

En ce qui concerne le français utilisé dans ce dépliant, je reconnais que certains points auraient pu être affinés. A la suite des critiques de M. de Donnée, qui m'étaient parvenues par d'autres voies, j'ai soumis le document à plusieurs francophones. Par ailleurs, les réactions, tant du côté francophone que néerlandophone, prouvent l'existence d'un besoin d'information.

Les demandes de brochures de même que les félicitations par rapport à cette initiative sont nombreuses. Pour ma part, j'admets que le dépliant n'est pas parfait. Les personnes auxquelles je l'ai soumis estiment cependant que les critiques sont largement exagérées, tout en reconnaissant que certains éléments seraient de nature à heurter les puristes.

Si M. de Donnée estime que les auteurs sont «busés», force est de constater qu'il le serait lui aussi en utilisant cette terminologie dans un texte français.

M. le Président. — La parole est à l'interpellateur.

M. de Donnée (PRL). — Monsieur le Président, permettez-moi de donner un conseil d'ami au Premier ministre en lui suggérant de ne pas emmener ces brochures au Sommet de la francophonie de l'Ile Maurice, car elles susciteraient, quoi qu'il en dise, de grands éclats de rire parmi les francophones présents.

Je le répète, si la version néerlandaise du texte s'était révélée aussi pitoyable, le Davidsfonds et le Willemsfonds auraient, à juste titre, protesté.

Cela dit, je me réjouis de ce que le Premier ministre estime que le Centre Paul Hymans et le CEPESS devraient également diffuser une telle information. Dès lors, je suppose que les directeurs de ces centres pourront compter sur son appui lorsqu'ils introduiront une demande de subsides auprès de la Communauté française, de la Communauté flamande, de la Région bruxelloise, de la

COCOF et de la COCON, de façon à pouvoir assurer un travail de qualité, équivalent à celui qui a été accompli par l'Institut Emile Vandervelde.

M. Dehaene, Premier ministre. — J'ignore si ce serait le meilleur moyen d'obtenir gain de cause.

M. de Donnée (PRL). — On verra, monsieur le Premier ministre.

Enfin, je voudrais vous dire que je n'apprécie pas votre remarque selon laquelle le PRL serait particulièrement bien placé pour avoir accès au sponsoring. Je vous signale — et c'est un document qui a été publié par la Chambre — que le dernier rapport sur les dépenses et les recettes des partis politiques atteste qu'en 1992, le PRL n'a reçu que 8 millions de dons immunisés des entreprises, alors que le parti socialiste en a reçu 100.

Je sais que le succès appelle le succès, mais je pense que nous aurions certainement tout autant que l'Institut Emile Vandervelde le droit d'obtenir des subsides de la communauté, ne fût-ce précisément qu'en raison du grand déséquilibre entre le sponsoring privé que nous recevons et celui dont bénéficient le parti socialiste, mais aussi le CVP, M. le Premier ministre est bien placé pour le savoir.

M. Dehaene, Premier ministre. — Il ne faudrait pas déduire des propos de M. de Donnée que ces subsides auraient été refusés à son parti. En fait, ils n'ont pas été demandés.

M. de Donnée (PRL). — Nous allons les demander.

M. le Président. — L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

ORDRE DES TRAVAUX REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

M. le Président. — Mesdames, messieurs, l'interpellation que M. Monfils devait adresser, ce matin, au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques est reportée à cet après-midi.

Je propose également à l'assemblée d'ajouter à la séance de cet après-midi l'interpellation de M. Liesenborghs au Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et des Affaires économiques sur «les mesures pénales envisagées par la Conférence interministérielle à la politique des immigrés pour lutter contre l'absentéisme scolaire à Bruxelles».

Le Sénat est-il d'accord sur cet ordre des travaux?

Is de Senaat het eens met deze regeling van de werkzaamheden?
(*Instemming.*)

Il en est donc ainsi décidé.

Dan is hiertoe besloten.

Nous terminons ainsi nos travaux de ce matin.

Wij beëindigen dus onze werkzaamheden voor deze morgen.

Le Sénat se réunira cet après-midi, à 15 heures.

De Senaat vergadert opnieuw vanmiddag om 15 uur.

La séance est levée.

De vergadering is gesloten.

(*La séance est levée à 10 h 40 m.*)

(*De vergadering wordt gesloten om 10 h 40 m.*)

